

Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault
commune de Lourdoueix (Indre)**

BAPTEME
NAISSANCE

22

Naissance
De l'Octave narisse
Aubel

+ âgé de trente
cinq ans

A. D.

Aujourd'hui vingt deux juin mil huit cent quarante
Ecrit à quatre heures du soir.

L'ardéant nous Jourdé, sibiain Maire et
Officier public de l'état civil de la Commune de
Lourdoueix Saint Michel Canton d'origonville,
Troisième arrondissement du département de l'Inde
souffigné. Et Compère de Maire et Commune
le sieur Aubel Martin, instituteur primaire
qui nous avulairé que Marie Legend, son
épouse adans profession âgée de vingt trois
ans étoit accouchée d'aujourd'hui heure de
midi en son domicile au chef lieu de cette
Commune d'un enfant du sexe masculin
qui nous a présenté au quel il a dit vouloir
donner le prénom d'octave narisse, dont
acte en présence de narisse Cosnard
Dabitant de Babac, âgé de soixante quatre
ans et de sibiain Aubel propriétaire âgé
de soixante neuf ans le premier voisin de
déclarer demeurant au chef lieu de cette
Commune et le second Joseph demeurant
au Charoy Commune d'Orsermes lesquels
ont déclaré ou savoir signer sauf le
sieur Aubel Martin père de l'enfant qui
a signé avec nous d'après lecture faite

Aubel
Jourdé

N° 9

Céline Marie
Aubel.

M. M. il huit ans saignants le cinq juillet
à huit heures du matin parvenant nous y faire
passent, adjoint au Maire remplissant par diligence
les fonctions d'Officier de l'Etat civil de la
commune de Lourdoueix St Michel canton d'Ajoux
arrondissement de La Châtre département de
l'Inde accompagnés par le Maire Victor Narcisse
Aubel, instituteur, âgé de vingt et vingt ans
demeurant au chef lieu de cette commune lequel nous
a déclaré que Clémence Marie Périgot sans profession
née le vingt deux ans, est et a été mariée avec
le dit Aubel par le dit Aubel son oncle et son
effait de sexe féminin qu'il nous a présentée
et à laquelle il a dit vouloir donner le prénom
de Céline Marie; Les dits Déclarateurs ont
tation faite en présence de Martin Aubel instituteur
âgé de cinquante huit ans, grand père paternel de
l'enfant, demeurant au chef lieu de cette commune et de
Martin Gallaud, âgé de cinquante cinq ans
demeurant au lieu de Saint en cette commune, lequel a
vu l'enfant. Lecture faite nous avons signé le
présent acte, avec les dits témoins et le dit enfant.

Aubel Gallaud, Hess ont
C. Aubel